

**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES ET DES MOYENS**

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE LA LOGISTIQUE

DGFIM2023\_12D

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu, les articles L. 3211-1 et L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu, les articles L.2211-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu, la délibération du conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental du Morbihan,

Vu, la délibération du conseil départemental du 17 mars 2023 chargeant le président du conseil départemental, pour la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu, l'arrêté de déport du président du conseil départemental en date du 22 novembre 2021 confiant à Mme Gaëlle FAVENNEC l'instruction, le suivi et l'exécution des dossiers relatifs à la SEM Atout Ports ;

Considérant que la société Atout Ports recherche des locaux temporaires sur la commune de Vannes,

Considérant que les locaux de l'ancienne paierie départementale au 7 résidence Saint-Tropez (bât B) à Vannes sont vacants,

Considérant l'intérêt économique pour le département de percevoir un loyer sur ces locaux départementaux,

**DÉCIDE :****Article 1 –**

De mettre à disposition de la société Atout Ports des locaux pour un ensemble de 280 m<sup>2</sup> de bureaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment B de la résidence Saint-Tropez à Vannes, , pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 et moyennant une redevance annuelle de 25 000 €, charges et fluides en sus.

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Affiché le

ID : 056-225600014-20230522-DGFIM2023\_12D-AR

**Article 2 –**

M. le directeur général des services et M. le directeur général des finances et des moyens sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sous forme électronique sur le site internet du département ([www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)).

Vannes, le 22 mai 2023

**LA 3<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL**

  
**Gaëlle FAVENNEC.**